

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 avril 2012

L'an deux mille douze, 20 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2012

Présents : M. BURGOS – Mme GUILLEMEAU – M. FICHEPAIN - M. RENARD – M. MINIER – M. HEBERT - M. ADAM - Mme BRIFFAULT – Mme DUBOC - M. PRENANT - M. MENARD – M. PEREON - M. SALIS – M. BESNARD

Absente: Mme BRETON

-
- Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

B. Désignation du Secrétaire de séance

M. HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

C. Finances :

- décision modificative (budget communal)

Les travaux d'électrification sont considérés, par le comptable public, comme des travaux subventionnés qui doivent être inscrits au compte 204172.

Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement du compte 21534 (où étaient inscrits les crédits nécessaires à ces travaux) au compte 204172

- tarif assainissement

Le conseil a voté des tarifs pour l'année 2012 ; Madame le Sous-Préfet nous demande, suite au contrôle de légalité, de revoir le tarif de l'assainissement.

En application de l'article 5 de l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, le montant maximal de cet abonnement ne peut pas dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, 40 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 m³.

La commune avait deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, pour se mettre en conformité. Le montant de la part fixe, qui serait facturée en 2012 sur les bases votées, représente 48,08 %.

Monsieur le Maire propose donc les tarifs suivants :

- abonnement annuel : 66 € au lieu de 80 €
- m³ assaini : 0,83 € au lieu 0.72 €

Le conseil, à 13 voix pour et une abstention, vote les nouveaux tarifs pour le service assainissement. Ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2012.

Si nous ajoutons le coût de 1 €/m³ facturé par le SITEU au montant de la facture établie par la commune de Villiers, les tarifs de l'assainissement sont supérieurs à la moyenne nationale ; il est donc demandé au représentant du SITEU de bien vouloir transmettre audit syndicat une demande de diminution des prix facturés. Pour rappel, le coût initialement facturé était de 1,45 €, il est passé à 1,10 € en 2009 et à 1 € en 2011. Il est peut-être envisageable que le SITEU diminue à nouveau son tarif.

D. Affaires diverses

* Intercommunalité : Monsieur le Maire remet à l'ensemble du conseil le tableau récapitulatif des taux de fiscalité de l'ensemble des communes de la C.P.V., la C.V.R., des 4 communes indépendantes et des 5 communes de la communauté de communes de Beauce Gâtine qui souhaitent intégrer la nouvelle intercommunalité.

Monsieur le Maire rapporte le contenu des différentes réunions initiées par la C.P.V.. Plusieurs thèmes y ont été abordés :

- Le périmètre
- La représentativité : nécessité de voir les communes rurales (hors Vendôme, Saint-Ouen, Naveil) obtenir la majorité des sièges
- L'organisation de la gouvernance : le bureau ne doit pas pouvoir décider seul ; sinon, il existe un risque réel pour l'expression des petites communes
- La mutualisation : elle devrait permettre une réduction des charges.

* Travaux du Coteau Saint-André : bon déroulement. Pour l'instant, l'entreprise n'a pas rencontré de roche dure ; le terrassement se fait en bordure de la départementale ce qui devrait permettre de réduire les charges.

La subvention obtenue par l'Agence de l'Eau est de 30 % au lieu de 15 % : au vu de la qualité du dossier réalisé par le maître d'œuvre, l'Agence de l'eau a considéré qu'il s'agit d'une réhabilitation du réseau ce qui permet d'augmenter la subvention.

* Maison des Associations : l'architecte devrait nous remettre incessamment les documents pour l'appel d'offres.

* Syndicat du plan d'eau de Riottes : conformément au calendrier établi, l'entretien est fait, cette année, par la commune de Naveil.

* Disparition de chats : il semble que des appâts empoisonnés engendrent une mortalité importante des chats. Les administrés doivent faire un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie. Il s'agit d'un délit.

* SIERAVL : Monsieur MINIER a remplacé Monsieur HEBERT, lors de la dernière réunion. Le syndicat a décidé de faire une visite sur le Loir au cours du mois de juin. Tous les ouvrages existants seront visités ; des solutions d'aménagement seront proposées et pourront faire l'objet d'aides.

* SITEU : le rapport général met en évidence : la station fonctionne à 63 % de sa capacité. Plusieurs contrôles sont réalisés : un autocontrôle par les agents, quotidiennement ; les analyses sont réalisées par le laboratoire départemental. En conclusion, les indicateurs sont tous au vert.

Une étude est en cours pour intégrer la commune de Marcilly au sein du syndicat.

Suite à la demande des viticulteurs indépendants de réaliser une station de dépôt, la proposition du syndicat n'a pas eu de retour des exploitants.

*Commission voirie : Monsieur BESNARD sollicite une réunion de la commission voirie.

Suite aux travaux défectueux réalisés en octobre 2011, la chaussée de la rue Pierre Armand Colin va être reprise par l'entreprise COLAS, les 3 et 4 mai, à partir de la rue de la Pierre Percée.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra le 25 mai ou le 1^{er} juin 2012.

Le Maire,

Henri BURGOS

